



Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20241114-141124DELIB14-DE

S'LO

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 80

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27  
Présents : 22  
Absents excusés : 05  
Procurations : 04  
Absents : 00  
Nombre de suffrages  
exprimés : 26  
Pour : 26  
Contre : 00  
Abstentions : 00

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

#### Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

#### Procuration(s) :

M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. ADAM Pascal, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe

#### Étai(ent) excusé(s) :

Mme DENIS Séverine, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation  
08 novembre 2024

### OBJET : Convention avec Valenciennes Métropole de mise à disposition du plateau sportif pour travaux d'accessibilité - Rue Pélabon

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission  
en Préfecture le :

22 NOV. 2024

Affichage le :

22 NOV. 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Par délibération du 18 octobre 2002, le Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole a déclaré d'intérêt communautaire la réalisation de terrains multisports de proximité.

C'est dans ce cadre qu'un terrain multisports a été créé sur la commune de CRESPIN, sur le site des Métallos, Rue Pélabon.

En 2015, conformément au décret n° 2014 - 1327 du 5 novembre 2014, Valenciennes Métropole a engagé une étude « accessibilité » sur son patrimoine et réalisé un Ad'AP en 2016. En 2022, lors de l'état des lieux des sites concernés par l'Ad'AP, par le bureau de contrôle missionné à cet effet, il a été constaté que le cheminement permettant l'accès au plateau sportif de la commune n'était pas aux normes d'accessibilité. Une société d'ingénierie a alors mené l'étude de mise en accessibilité et dressé la liste des travaux à réaliser.

Compte tenu que les emprises foncières sur lesquelles les travaux doivent être entrepris sont propriétés de la commune, une convention bipartite est nécessaire pour définir d'une part les conditions dans lesquelles la commune met à disposition de la CAVM les parcelles concernées par les travaux et d'autre part les conditions de réception et de rétrocession des ouvrages.

.../...



Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20241114-141124DELIB14-DE

S'LO

Sur la base de ces informations,

Après délibération,  
le **Conseil Municipal**  
à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix)

- **Approuve** la conclusion de la convention préparée par Valenciennes Métropole ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Secrétaire de séance

  
Geoffrey WALLOT



Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CRESPIN, le 14 novembre 2024  
Le Maire,

  
Philippe GOLINVAL

